

INTRODUCTION

Cette fiche s'adresse aux équipes EAF et plus particulièrement à :

Bureau de Casablanca souhaitant importer des produits au Maroc => Acheteurs, Logisticiens et Approvisionneurs...

Directions souhaitant exporter des produits au Maroc => Achats & Logistique, Construction, Technique, Marketing, Boutique, Produits & Services, UDT....

Cette fiche permet de :

Planifier et sécuriser les futurs imports / exports de produits en respectant les délais (fournisseurs, transport, formalités douanières) et la réglementation douanière et sanitaire marocaine.

Cette fiche ne permet pas de :

Pallier les urgences suite au manque d'anticipation et au non-respect des procédures export et import.

Cette fiche doit être utilisée dès que :

- Un chantier de construction ou de rénovation est lancé.
- Un nouveau produit va être mis en place => Ex : Cadeaux GM, Kit sanitaire GO
- Une idée de nouveau concept émerge => Ex : Kit scénarisation, Amazing Family, Projet Mini Club, ...
- Un Appel d'Offres EAF, Monde => Ex. Tenues GO, Matelas, Linge de maison, Vaisselle....

En bref, dès qu'une exportation ou une importation est envisagée

Une équipe à votre service :

<u>pascale.herlin@clubmed.com</u> – CSP Supply Chain Lyon: Réglementation douanière en général et plus particulièrement la Douane française et UE, cotation transport et chiffrage cout complet....

<u>amine.elkostali@clubmed.com</u> - CSP Supply Chain Marrakech : Approvisionnement, suivi des commandes et des livraisons

<u>fatima.cheham@clubmed.com</u> – Achats Maroc : Réglementation douanière marocaine, blocage douane au Maroc....

<u>jane.revel@clubmed.com</u> - Responsable Opérationnel Hygiène et Sécurité EAF : pour savoir si les CLUB MED sont autorisés à utiliser les produits pharmaceutiques et sanitaires.

<u>wafa.maachi@clubmed.com</u> – Achats Maroc : Achat local lorsqu'il n'est pas possible d'importer un produit au Maroc

REGLES A RESPECTER

☐ Fiches techniques

1.	Chaque exportation vers le Maroc doit être validée par Fatima Cheham (logisticienne) afin d'éviter les blocages éventuels en douane		
2.	. Avant chaque exportation, les documents suivants doivent être envoyés à Fatima Cheham :		
	une facture PROFORMA HT avec origine de fabrication et HS code (nomenclature douanière)		

3.	. Toute exportation doit impérativement être accompagnée de :		
		la facture commerciale avec la désignation des produits,	
		la composition (coton, bois, plastique),	
		le HS code (nomenclature douanière),	
		le prix unitaire HT de chaque article,	
		l'origine de fabrication (à ne pas confondre avec la Provenance),	

- 4. Validez les points qui pourraient altérer les délais : création du fournisseur dans la base, création du produit (commande ouverte), paiement avant livraison...
- 5. Les produits dits dangereux pour le transport doivent être achetés localement.

Attention : si les produits ne se trouvent pas au Maroc, demandez au fournisseur de gérer le transport car CLUB MED ne prend pas la responsabilité de transporter ce type de produits.

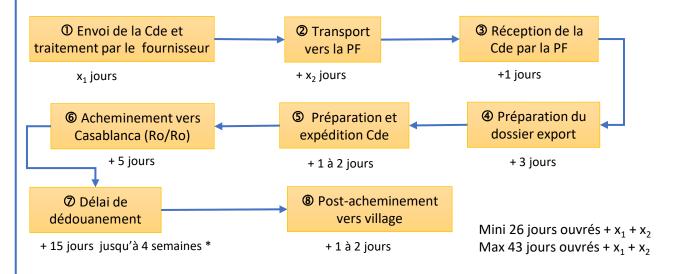
et si nécessaire les fiches techniques



DELAI AU DEPART DE LA PLATEFORME (PF) LYONNAISE

26 jours ouvrés avec un départ toutes les 3 semaines.

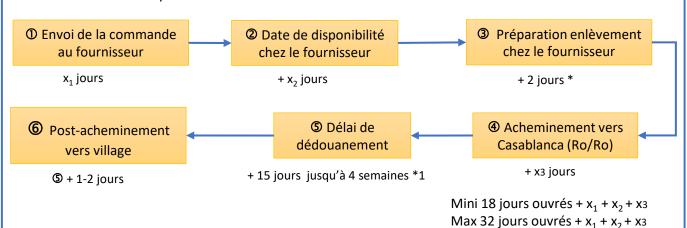
A ces 26 jours ouvrés, il faut ajouter le délai du fournisseur de la réception de la commande (Cde) à la date de livraison à la PF



- Délai de dédouanement moyen de 15 jours. Cela peut prendre 4 semaines lorsqu'il manque des documents, prélèvement pour test en laboratoires...;
- Bien penser au délai (traitement administratif, paiement en avance, préparation des papiers... et éventuels incidents de parcours liés aux fournisseurs.)

DELAI AU DEPART D'UN FOURNISSEUR (ENLEVEMENT USINE)

Le délai de livraison dépend du lieu d'enlèvement.



^{*} Préparation enlèvement 2 jours sous réserves qu'il y ait tous les autorisations et documents requis

^{*1} Délai de dédouanement moyen de 15 jours. Cela peut prendre 4 semaines lorsqu'il manque des documents, prélèvement pour test en laboratoires...



BON A SAVOIR

Les factures impayées sont gérées par les Directions Comptables

Les problèmes informatiques sont à envoyer au 3950 afin d'être résolus

L'accord UE/MAROC permet de ne pas avoir de droits de douane sur les produits fabriqués en UE

PRODUITS INTERDITS

Les produits pharmaceutiques et sanitaires (médicaments, tests COVID, masques chirurgicaux, masques FFP2, gel hydroalcoolique,...)

Téléphone satellite

PRODUITS REGLEMENTES

Cosmétiques ayant un contact avec la peau et la bouche

Demander au fournisseur un certificat de qualité original sur papier en-tête, signé et tamponné pour envoi de l'original au transitaire à Casablanca pour le dédouanement.

Tétines, Biberons

Le transitaire marocain demande une autorisation auprès du Ministère de la Santé

Carrelage, Jouets, Textile, tissus:

Le transitaire marocain demande une autorisation lors du dédouanement

<u>Particularité pour le textile et les tissus:</u> Le fournisseur doit noter sur l'étiquette du produit les éléments suivants => s'ils sont manquants la marchandise sera retournée à l'exportateur ou détruite : Le nom de l'importateur - le N° RC de l'importateur - le N°IF de l'importateur - l'origine de fabrication - la composition et pour les tissus la longueur - la largeur - le poids

Couteaux et autres articles tranchants :

Une demande d'importation préalable doit être faite au transitaire sur place avant expédition (envoi d'une facture pro forma)

Plusieurs produits nécessitent un contrôle par un organisme de type VERITAS avant l'exportation : Se référer à la liste des produits soumis à réglementation dans les DOCUMENTS DE REFERENCE

COUT DE TRANSPORT (RO/RO => Roll On / Roll Off. La remorque embarque sur le ferry)



La hauteur des palettes ne doit pas dépasser 1,80m et le poids 1500kg.

Fournisseur Au départ du fournisseur => Une cotation doit être demandée au transporteur

Plateforme Au départ de la plateforme lyonnaise jusque Casablanca : Cf. détail sur le tarif (depuis le 01/05/12)

Entre 210€ (1 palette) et 3 255€ (à partir de 27 palettes jusque 33 palettes)

Port Casa

Village

De Casablanca au village: Cf. détail sur le tarif (du 01/01/21 au 31/12/22)

Marrakech : Entre 112€ (1 palette) et 385€ (à partir de 22 palettes jusque 32 pals) Yasmina : Entre 144€ (1 palette) et 490€ (à partir de 22 palettes jusque 32 pals)

FRAIS LOCAUX

En France

32€ la déclaration + 12,5€ l'EUR1 (pour les produits fabriqués en UE)

Au Maroc : CF. détail sur le tarif (du 01/01/21 au 31/12/22)

Mini : 278€. Maxi 744€ + 6€ par HS code supplémentaire (à partir de la 6ème)



PROCEDURE EXPORT pour les logisticiens

Avant validation de l'expédition que ce soit au départ de la plateforme lyonnaise ou du fournisseur Vérifier que la composition, l'origine de fabrication, HS codes sont mentionnés sur les factures ainsi que le montant de la facture :

pas de valeur à 0 même s'il s'agit d'échantillons ou de gratuités



En cas de litige au cours du transport (vol, perte, casse), il ne sera pas possible d'obtenir un remboursement de la part de l'assurance.

Pour les départs de la plateforme : mettre en code de livraison et notify sur « SPEED » : 4MA

Après la validation du dossier d'expédition et des documents

- 1. Envoyer la demande d'enlèvement au transporteur et mettre en copie les transitaires et l'approvisionneur marocain : contacts ci-après
 - + la plateforme pour les départs de la plateforme
 - + le fournisseur pour les départs du fournisseur
- 2. Envoyer les documents (ci-dessous) au transporteur et mettre copie transitaire français et marocain et l'approvisionneur marocain selon le lieu d'enlèvement :
 - Enlèvement à la plateforme : dès que le dossier d'expédition est préparé, envoyer factures, bordereau d'expédition et liste de colisage
 - Enlèvement chez le fournisseur : le jour de l'enlèvement, le logisticien ou le fournisseur envoie la facture avec la liste de colisage

Particularité des malles personnelles et professionnelles

Les malles partent obligatoirement sous CARNET ATA et au départ de la plateforme lyonnaise Envoyer au transitaire et transporteur : les factures, le bordereau d'expédition, liste de colisage, inventaire des malles, copie de passeport du GO

Sur le bordereau d'expédition doit être ajoutée la mention « Arrêté à la présente liste à X malles pour une valeur globale hors taxes de €, mettre la somme en lettres »

DEFINITION DU CARNET ATA

- Le carnet ATA (Admission Temporaire) permet d'exporter temporairement dans les 75 pays ayant signés la Convention Internationale de Bruxelles ou d'Istanbul, les échantillons commerciaux, les produits pour les foires, les expositions et le matériel professionnel (les malles de GO pour Club Med)
- Il est délivré par la CCI pour un an mais dans certains pays comme le Maroc, la validité est plus courte. Elle est de **3 mois** au Maroc ; le Bureau de Casablanca doit demander le renouvellement de la validation tous les 3 mois.
- Si le délai est dépassé une amende correspondant aux droits de douane et taxes majorés de 10% sera appliquée à la société si le pays destinataire revient auprès de la CCI
- Les douanes doivent indiquer la date d'exportation et d'importation des produits au départ du carnet ATA
- Les douanes doivent indiquer la date de réexportation et de réimportation des produits au retour du carnet ATA
- Une liste des produits doit accompagne le carnet ATA (les inventaires des malles)



Le contenu des malles doit être strictement identique au retour en France



CONTACTS ET ADRESSES PRESTATAIRES

Plateforme:

Bolloré Solutions Logistiques, Quai Porte 33, 9 – 11, rue de la fonderie, 69740 Genas-France

Contacts: nicolas.faillant@bollore.com, Tél: 06 34 32 09 97

matthieu.vallet@bollore.com et florian.desplace@bollore.com, Tél: 04 74 66 77 50/51

Transporteur:

GEODIS MEDITERRANEE, 25 Rue du Mollaret, 38070 Saint Quentin Fallavier - France

Contacts: geodis.com, Tel.: 04 28 56 00 40 et benjamin.guichard@geodis.com, Tél: 04 28 56 00 45

Transitaire France:

Bolloré Logistics, 310 rue de Norvège - 69125 Lyon Aéroport – France.

Contacts : Carole Legrosdidier, Tél : 04 37 23 84 65 et Yves Crozier, tél : 04 37 23 84 64. Adresse mail

générique : <u>lys.clubmed@bollore.com</u>

Transitaire Maroc:

GEODIS FF Maroc, Parc d'activités Oukacha II, Bd Moulay Slimane, 20580 Casablanca – Maroc.

Contact: dalila.ayare@geodis.com, Tél : : + 212 5 22 66 99 82

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

1. DOUANE:

- Questions à se poser avant d'exporter au Maroc :10 questions export Maroc 200221
- Courrier à destination des fournisseurs : Avis aux fournisseurs Export vers le Maroc
- Liste des produits soumis à réglementation : <u>Ctrl de conformité- liste des produits à contrôler</u>

2. TARIF:

- Au départ de Genas jusque Casablanca : <u>Tarif Club Med Maroc</u>
- Douane et transport au Maroc : Tarif Geodis Maroc 2021-2022

3. CONDITIONS DE COMMANDE ET DE LIVRAISON A LA PLATEFORME LYONNAISE :

- En français : Conditions de commande et de livraison
- En anglais : Ordering and delivery conditions

4. CARNET ATA:

Modèle : Carnet ATA